FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	555
Moto-Club	MOTO CLUB SAINT ANDRE
N° d'affiliation	2139
Date	26 MAI 2019
Lieu	CLERY SAINT ANDRE
Organisateur technique	LAURENCE HUME
E-mail	mcsaintandre@sfr.fr
Téléphone	06.26.70.78.47

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION SYLVIE	Licence : 230786
Président du Jury ou Arbitre*	GERAY CLAUDE	Licence : 011388
Membre du Jury	HALGRAIN DANY	Licence : 012588
Membre du Jury	DION DENIS	Licence : 056813
Commissaire technique responsable	GUIRAUD CARINE	Licence : 137472
Responsable du chronométrage	JAMET LYDIA	Licence : 250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
LIGUE 125CC	13		125CC 2 TEMPS	40€ ENGAGE SPORTS
LIGUE MINICROSS	7	11	65CC A 85CC	33€ ENGAGE SPORTS
NATIONAL MX2	13		125 ET 250CC 4T	40€ ENGAGEMENT AUPRES DU CLUB
NATIONAL MX1	15		A PARTIR 250CC 2T	40€ ENGAGEMENT AUPRES DU CLUB

Engagement :

Site Internet ---- club.quomodo.com/motoclubsaintandre

Contact ---------- LAURENCE HUME

Téléphone ------- 0626707847 E-mail--- mcsaintandre@sfr.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 10€

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **DOCTEUR MOUNA**

Nombre de secouristes **20**

Hôpital le plus proche ..... **CHR ORLEANS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **TERRAIN DES CINQ ARPENTS**

Adresse ..... **45370 CLERY ST ANDRE**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : . . .
En manche : . . .

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1870 m**
Largeur minimum de la piste ..... **6 m**
Largeur de la grille ..... **37 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **95 m**
Nombre d'OCP* **23**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **29/03/19**

HUME LAURENCE
Signature numérique de HUME LAURENCE
Date : 2019.03.29 07:46:37 +01'00'

Visa de la Ligue

Date : **09/04/2019**

Signature numérique de CAILLY Christine
DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR
Date : 2019.04.09 15:14:43 +02'00'

Visa de la FFM

Date : 15/04/2019
Numéro : 19/0418

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00